

**AIDE-MÉMOIRE**  
POUR UNE CRRC



## À PROPOS

Cet outil est extrait de la trousse d'accompagnement réalisée dans le cadre du projet de recherche *La conduite responsable en recherche-crédation : Outiller de façon créative pour répondre aux enjeux d'une pratique en effervescence*. Il a été financé par les Fonds de recherche du Québec (FRQ) dans le cadre de l'action concertée *La conduite responsable en recherche : mieux comprendre pour mieux agir* (2016-2018). Un atelier de réflexion tenu en novembre 2017 a, pour sa part, été financé par le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH) et plusieurs partenaires institutionnels.

La trousse d'accompagnement en CRRC propose un retour sur les enjeux de conduite responsable en recherche-crédation identifiés dans le cadre cette initiative. Elle est complétée par quatre outils réflexifs pratiques s'adressant principalement aux communautés de conduite responsable en recherche et de recherche-crédation.

**Trousse en version française :**

<http://hdl.handle.net/1866/20923>

**Trousse en version anglaise :**

<http://hdl.handle.net/1866/20924>





## PRÉSENTATION DE L'OUTIL

Cet outil rassemble les questions et considérations pratiques pour chercheur(e)-créateur(trice)s (CC) identifiées dans le guide (voir la *Section 2*), afin de favoriser une conduite responsable en recherche-création (CRRC). Il propose, à titre d'aide-mémoire, des pistes réflexives soutenant des « pratiques exemplaires » de recherche-création (RC), en regard des thématiques principales de la conduite responsable en recherche (CRR), en plus de souligner les manquements potentiels associés à chacune.

Bien que cet outil puisse être utilisé de façon indépendante, nous vous invitons à consulter le guide pour une mise en contexte de la CRR et de ses enjeux spécifiques à la RC.

## ACRONYMES POUR S'Y RETROUVER

### CC

Chercheur(e)-créateur(trice)

### CE

Conflits d'engagements

### CÉR

Comité d'éthique de la recherche

### CI

Conflits d'intérêts

### CRR

Conduite responsable en recherche

### CRRC

Conduite responsable en recherche-création

### FRQ

Fonds de recherche du Québec

### RC

Recherche-création

### SCRR

Secrétariat sur la conduite responsable de la recherche

## POUR CITER CET OUTIL

Noury, C., Roy, M.-C. et Cloutier, M. (2018). Aide-mémoire pour une CRRC (Outil 1). Dans *Trousse d'accompagnement en CRRC : Synthèse des enjeux de conduite responsable en recherche-création et propositions d'outils réflexifs* (p.60-69). Montréal, Québec : Projet de recherche la conduite responsable en recherche-création : Outiller de façon créative pour répondre aux enjeux d'une pratique en effervescence. Récupéré de : <http://hdl.handle.net/1866/20923>

### **CRR — LES DÉFIS DE LA RENCONTRE ENTRE LA CRR ET LA RC (2.1)**

#### **FAMILIARITÉ AVEC LA CRR**

> **Suis-je familier(ère) avec les concepts et termes propres à la CRR, incluant l'intégrité et l'éthique de la recherche?** Ai-je pris connaissance des normes et des politiques rattachées à mon institution ou aux organismes finançant mon projet?

La CRR, telle qu'elle est entendue dans cette trousse, englobe à la fois les notions d'intégrité en recherche et d'éthique de la recherche. Elle désigne de façon générale le comportement attendu par les chercheur(e)s et les autres acteur(trice)s de la recherche dans la poursuite de leurs activités. La CRR aborde notamment les « pratiques exemplaires » de collaboration, d'autorat, d'utilisation des données, de publication, de diffusion et d'évaluation de la recherche, ainsi que l'utilisation responsable du financement reçu, le respect des politiques en vigueur et la gestion des conflits d'intérêts et d'engagements.

Parmi les « manquements » à la CRR, on retrouve conséquemment : la fabrication ou la falsification de données, le plagiat, la destruction des dossiers de recherche, la republication, la fausse paternité, la mention inadéquate, la mauvaise gestion des conflits d'intérêts, la fausse déclaration dans une demande de subvention, la mauvaise gestion des fonds, ou encore la violation des politiques, lois ou règlements encadrant la recherche.

Ces dimensions de la recherche sont notamment encadrées par des politiques de CRR provinciales (ex. : FRQ), fédérales (ex. : SCRR), internationales et institutionnelles. Plusieurs établissements ont également un(e) responsable de la CRR désigné(e).

> La CRR s'appuie notamment sur la notion de « responsabilité ». **Quelle est ma vision des responsabilités personnelle, par rapport à autrui, civique, sociale ou créative relativement à ma pratique de RC?** Comment ces différents niveaux de responsabilité s'articulent-ils dans ce projet spécifique?



## LES ENJEUX SPÉCIFIQUES À LA RC – DÉFINITION, POSTURE ET QUALITÉ (2.2)

### IDENTIFIER LES ENJEUX DE CRR

Puisqu'ils sont notamment influencés par la spécificité des diverses pratiques de RC et la posture du (de la) CC, les enjeux de CRR peuvent être plus facilement identifiés lorsqu'ils sont envisagés à partir d'un contexte ou d'un projet spécifique.

- > **Quels sont les enjeux, notamment de CRR, propres à ma pratique de RC ou à ce projet spécifique ? Suis-je en mesure de les identifier ?** De les rattacher à une posture créative ou éthique particulière ? Et, lorsque nécessaire, de prévenir ou de gérer ces enjeux ?
- > **Serais-je en mesure de communiquer cette réflexion et cette posture, par exemple à un(e) responsable de la CRR ?**

### UN REGARD RÉFLEXIF SUR LES PRATIQUES

Qu'il soit posé de façon individuelle ou encore collective, l'exercice d'un regard réflexif continu sur la démarche de RC est nécessaire afin de mieux identifier les responsabilités des divers acteur(trice)s et de prévenir les manquements potentiels en CRR.

### UNE CULTURE COLLABORATIVE

La promotion d'une culture collaborative prenant en compte les visions et intérêts de chacun des partenaires d'un projet — ainsi que leur évolution — peut en partie prévenir et résoudre certains enjeux de CRR.

### FACILITER UN DIALOGUE AUTOUR DES ENJEUX DE CRR

Face à la diversité des approches de RC, plusieurs intervenant(e)s de la communauté de CRR ont manifesté leur intérêt à être accompagné(e)s vers une meilleure compréhension de la RC. Dans le cadre de mes interactions avec eux, il peut ainsi être bénéfique de :

- > situer ma pratique et ses spécificités par rapport au champ plus général de la RC, ou aux courants créatifs ou théoriques mobilisés ;
- > préciser les visées et résultats attendus de mon projet de RC, ainsi que certains éléments à prendre en compte lors de son évaluation ;
- > souligner les enjeux de CRR rencontrés, ainsi que leurs spécificités dans le contexte de RC donné.

## CONFLITS D'INTÉRÊTS ET D'ENGAGEMENTS EN RC (2.3)

### PRÉVENTION DES CI ET CE

Des intérêts divergents ne mènent pas nécessairement à un CI. L'important est de nommer les attentes de chacun(e) et de les gérer. Une apparence de CI peut cependant être aussi dommageable qu'un CI avéré. En ce sens, il est préférable de les éviter autant que possible en amont.

Afin de prévenir et d'identifier les CI et les CE, il est recommandé d'adopter une posture réflexive sur sa démarche de RC et de demander le regard d'une personne externe. Par exemple, les questions suivantes peuvent être pertinentes afin d'identifier des CE, dans le premier cas, et des CI dans le second :

- > **Comment se fait la conciliation entre mon mandat de professeur(e) et mes implications extérieures?**  
Ces activités entrent-elles en conflit avec mon occupation principale? Le cas échéant, quels ajustements puis-je apporter à cette situation?
- > Dans le cas d'un(e) professeur(e) collaborant avec des étudiant(e)s — **Est-ce que mon appréciation et mon encadrement de leur travail sont neutres par rapport à mes propres activités de création?** Ai-je un jugement biaisé relativement à la qualité et à l'originalité de leur travail en fonction du mien?

### IDENTIFIER ET GÉRER LES CI

Les principales étapes d'analyse et de gestion des CI sont les suivantes :

- 1 Identification des intérêts en conflit**  
Quels sont les intérêts et les acteur(trice)s en jeu? Est-ce qu'il y a un conflit? De quelle nature et de quel ordre?
- 2 Évaluation du niveau de risque**  
Si un conflit potentiel est identifié, ce dernier est-il important? Est-il gérable?
- 3 Mise en place d'un mode de gestion**  
S'il est possible de le gérer, on met en place d'un mode de gestion adapté. Sinon, il est préférable de se sortir de la situation.

### OUTILS DE GESTION

Les outils de gestion des CI et des CE peuvent inclure: des ententes de collaboration et des contrats, des déclarations d'intérêts, la déclaration des occupations et revenus à l'extérieur de l'université, etc. Les bureaux de recherche et de création, ou encore de valorisation, des universités peuvent assister les CC dans ces démarches.

### MANQUEMENT POTENTIEL

Une mauvaise gestion avérée des CI est considérée comme un manquement à la CRR. Malgré leur proximité avec les CI, rappelons néanmoins que les CE ne sont pas une thématique classique de CRR et ne constituent donc pas un manquement officiel. Un CE pourrait néanmoins être problématique s'il détourne le (la) CC des obligations liées à son rôle ou à son financement.

## DIFFUSION DE LA RC (2.4)



### AUTORAT

L'autorat concerne les modalités d'attribution du statut d'auteur(e) aux parties prenantes d'un projet de RC. Afin d'éviter les mésententes à ce sujet, il est suggéré — lorsque possible — d'aborder ces questions avec les collaborateur(trice)s en amont du projet, puis à travers un dialogue continu.

- > **Est-ce que certaines idées ou concepts à la base de mon projet de RC ont été élaborés par d'autres personnes (ex. : des étudiant(e)s)?** Si c'est le cas, ai-je discuté de l'autorat avec ces personnes? Est-il possible de les reconnaître comme coauteur(e)s? Quel est le seuil de contribution attendu pour être reconnu comme tel? D'autres modes d'attribution de l'autorat sont-ils considérés (ex. : collectif de création, pseudonyme, anonymat)?
- > **Est-ce que des collaborateur(trice)s (ex. : étudiant(e)s, technicien(ne)s, artistes, professeur(e)s) ont contribué à l'une ou l'autre des étapes de mon projet?** Comment devrais-je souligner leur contribution au projet?
- > Les modalités de cette collaboration, ainsi que la reconnaissance attendue, sont-elles spécifiées par écrit en amont du projet (ex. : dans le cas d'initiatives entre des professeur(e)s et des étudiant(e)s)?

La reconnaissance pour la participation à un projet de RC peut prendre plusieurs formes, telles que des remerciements, une liste des collaborateur(trice)s, une redevance financière, etc.

- > **Est-ce que toutes les personnes dont j'ai choisi d'associer le nom à mon projet ont contribué de manière conséquente à son élaboration ou à sa réalisation?** Certaines personnes (ex. : en situation de pouvoir) ont-elles insisté ou exercé des pressions pour s'y retrouver, même si leur contribution ne me semble pas significative? Est-ce que certains noms sont cités afin d'ajouter une forme de prestige ou de notoriété à celui-ci, sans que leur contribution soit significative?

### DIFFUSION

- > **Lors de la publication d'articles ou de la présentation publique (ex. : colloque, événement culturel, exposition, festival) d'un projet de RC en cours ou achevé, ai-je mentionné adéquatement mes coauteurs(e)s et collaborateur(trices)?**
- > **Ai-je mentionné la (les) source(s) du soutien financier qui m'a permis de mener ces activités?** Cette omission constitue un manquement de mention inadéquate.

### GESTION DES DONNÉES

- > Qu'est-ce que je considère comme étant mes « données » de RC?
- > **Ai-je conservé des traces des idées et des créations que je souhaite développer, ou encore des diverses données et résultats de RC associés à mon projet (ex. : formulaires de consentement le cas échéant, documents textuels, visuels, sonores)?** Le cas échéant, quel archivage sera fait de ces données? Comment et pour quelle durée?

En effet, il est souhaitable de conserver des traces (papier ou numérique) de toutes ces étapes, notamment afin de pouvoir soutenir plus facilement une conduite « exemplaire » de diffusion de la RC, ou encore prouver la paternité d'un projet en cas d'allégation de manquement.

- > Bien qu'il s'agisse d'une bonne pratique plutôt que d'un manquement potentiel, **ai-je également pensé à documenter les composantes essentielles de ma création, quelle que soit sa forme (ex. un devis technique permettant de faciliter sa reproduction ou son entreposage dans un musée)?**

## MANQUEMENTS POTENTIELS

La fabrication, la falsification, la destruction des dossiers de recherche, le plagiat, la republication, la fausse paternité ou la mention inadéquate avérée sont considérés comme un manquement à la CRR.

## ÉVALUATION DE LA RC (2.5)

Les politiques de CRR précisent que les demandes de fonds et leur gestion subséquente doivent être réalisées de façon transparente et honnête.

### DEMANDE DE FONDS

› **Est-ce que tous les cocandidat(e)s, collaborateur(trice)s ou partenaires qui figurent dans ma demande de financement ont donné leur consentement afin de s'y trouver ou d'éventuellement participer à ce projet?** Si, pour diverses raisons, des désistements ou des changements ont été apportés en cours de route, ai-je pensé à en aviser les organismes subventionnaires concernés? Ai-je conservé des traces de ces désistements?

› **Ai-je été transparent(e) par rapport à la nature de mon projet de RC dans ma demande de subvention?** Ai-je fourni les informations nécessaires afin de bien situer ma démarche de RC et ses méthodologies (ex.: en prenant en considération sa dimension expérimentale, heuristique ou processuelle, ou encore en précisant les résultats attendus et les critères de validation propres au projet)?

› Une démarche de RC peut souvent comporter une dimension expérimentale et imprévue, laquelle oblige le (la) CC à modifier le projet tel qu'il l'avait préalablement conçu. **Si mon projet a subi des modifications importantes, ou rencontre de nouveaux enjeux relatifs à l'éthique de la recherche, ai-je pensé à en aviser le CÉR?**

### GESTION DES FONDS

› **Suite à l'obtention d'un financement, suis-je en mesure de gérer mes fonds de façon transparente et en adéquation avec ce qui est prévu dans la subvention?** La gestion du projet s'appuie-t-elle sur des procédures ou des outils d'administration financière adaptés?

### ÉVALUATION PAR LES PAIRS DE LA RC

› **Lorsque je suis invité(e) à prendre part à un comité d'évaluation, suis-je en mesure d'examiner le travail d'autrui avec intégrité?** La procédure et les critères d'évaluation sont-ils clairement énoncés? Les mesures de confidentialité en vigueur et la propriété des idées présentées sont-elles respectées?

## MANQUEMENTS POTENTIELS

La fausse déclaration dans une demande de subvention, la mauvaise gestion des fonds ou encore la violation avérée des politiques, lois ou règlements encadrant la recherche est considérée comme un manquement à la CRR.

## PRATIQUES DE RC ET ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE (2.6.1)



### FAMILIARITÉ AVEC L'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE

> **Suis-je familier(ère) avec les concepts et termes propres à l'éthique de la recherche?** L'éthique de la recherche porte principalement sur le respect et la protection des participant(e)s à la recherche, des animaux et de l'environnement. Dans le cas des humains, elle porte principalement sur le consentement, la justice, l'équité dans la participation à la recherche, ainsi que la vie privée et la confidentialité. Des considérations spécifiques viennent également encadrer les projets impliquant du matériel biologique.

Au Canada, l'éthique de la recherche est notamment encadrée par l'*Énoncé de politique des trois Conseils: Éthique de la recherche avec des êtres humains* (EPTC2), ainsi que des politiques institutionnelles connexes. Il revient normalement aux CÉR de chaque établissement de mener le processus d'approbation éthique des projets de recherche et de recherche-crédation.

> **Ai-je pris connaissance des normes et des politiques rattachées à mon domaine, à mon institution ou aux organismes finançant mon projet?** Ces normes et politiques, ainsi que les formations connexes (ex.: le didacticiel en ligne de l'EPTC2) sont normalement listées sur le site du bureau de la recherche et de la création — ou autre entité similaire — des universités.

### IDENTIFIER LES ENJEUX ÉTHIQUES DE LA RECHERCHE

Puisqu'ils sont notamment influencés par la spécificité des diverses pratiques de RC et la posture du (de la) CC, les enjeux éthiques de la recherche — tout comme ceux de CRR dans leur ensemble — peuvent être plus facilement identifiés lorsqu'ils sont envisagés à partir d'un contexte ou d'un projet spécifique.

> **Si mon projet de RC implique des humains ou des animaux, quelles considérations éthiques, notamment de la recherche, y sont rattachées?** Ces considérations sont-elles reliées à une pratique ou une approche créative, collaborative, etc., particulière? Si oui, cette approche donne-t-elle des indications ou des outils pour encadrer ces risques potentiels? Le cas échéant, ai-je pensé à mettre en valeur ce positionnement auprès du CÉR responsable d'évaluer mon projet?

> **Si mon projet de RC implique du vivant (cellules, bactéries, virus, plantes, animaux, etc.), ai-je pensé à obtenir les attestations nécessaires (ex.: de biosécurité en laboratoire ou en galerie)?**

> **Des intervenant(e)s de mon institution d'attache, par exemple des responsables de la CRR ou des CÉR, peuvent-ils (elles) m'accompagner dans ces réflexions et dans la mise en place des moyens de gestion des risques appropriés?**

> **Au-delà de la démarche de certification, comment cette réflexion éthique peut-elle bénéficier à mon projet de RC?**

### MANQUEMENTS POTENTIELS

La violation avérée des politiques, lois ou règlements encadrant la recherche est considérée comme un manquement à la CRR.

## FORMATION ET ENCADREMENT ÉTUDIANT EN RC (2.6.2)

La formation des étudiant(e)s en RC pose encore de nombreux défis, notamment en ce qui concerne l'arrimage entre les composantes de recherche et de création au sein de leur démarche, la conciliation des divers niveaux d'attente de leurs superviseur(e)s et membres de jury, ainsi que l'intégration inégale de la formation en CRR et en éthique de la recherche à leur cursus. Quelques pistes réflexives sont proposées afin de faciliter cette intégration.

### POUR LES ÉTUDIANT(E)S ET LEUR(S) SUPERVISEUR(E)S

> **Les attentes par rapport au contenu de mon mémoire ou de ma thèse création, ainsi que son évaluation, sont-elles clairement explicitées?** Cet élément est d'autant plus important que la plupart des étudiant(e)s en RC proposent un projet personnel, plutôt que de s'inscrire dans l'initiative de recherche de leur directeur(trice) comme c'est souvent le cas dans d'autres domaines. Cette situation soulève notamment des enjeux liés à l'originalité de leur démarche et à l'autorat.

> **Avons-nous pris le temps de soulever les enjeux d'intégrité et d'éthique de la recherche propre à mon projet de RC?** Le cas échéant, comment peuvent-ils être pris en considération? Existe-t-il des formations ou des personnes-ressources en intégrité ou en éthique de la recherche dans mon institution, afin de m'accompagner dans ces démarches? Des collègues peuvent-ils me faire part de leur expérience d'approbation éthique?

### POUR LES SUPERVISEUR(E)S ET MEMBRES DU JURY

> **En cas de codirections, les attentes des multiples superviseur(e)s sont-elles explicitées à l'étudiant(e) et cohérentes?**

> Afin d'éviter que la soutenance du projet ne dérive sur une défense de la RC, **les membres du jury ont-ils (elles) une compréhension préalable adéquate de cette approche et des spécificités du projet évalué?**



## **QUELQUES POLITIQUES-CLÉS À CONSULTER**

### **POLITIQUE SUR LA CONDUITE RESPONSABLE EN RECHERCHE (2014)**

Fonds de recherche du Québec (FRQ)

### **CADRE DE RÉFÉRENCE DES TROIS ORGANISMES SUR LA CONDUITE RESPONSABLE DE LA RECHERCHE (2016)**

Trois Conseils de recherche du Canada (CRSH, CRSNG, IRSC)

### **ÉNONCÉ DE POLITIQUE DES TROIS CONSEILS — ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE AVEC DES ÊTRES HUMAINS (EPTC2) (2014)**

Trois Conseils de recherche du Canada (CRSH, CRSNG, IRSC)

## POUR CITER LA TROUSSE COMPLÈTE

Noury, C., Cloutier, M. et Roy, M.-C. (2018). *Trousse d'accompagnement en CRRC: Synthèse des enjeux de conduite responsable en recherche-crédation et propositions d'outils réflexifs*. Montréal, Québec : Projet de recherche la conduite responsable en recherche-crédation: Outiller de façon créative pour répondre aux enjeux d'une pratique en effervescence. Récupéré de : <http://hdl.handle.net/1866/20923>

